



Infidélité et naissance suite à l'adultère

Par **sache**, le **28/12/2007** à **12:14**

mon mari a quitté le domicile conjugal à cause d'une autre femme, à la suite de cela j'ai demandé le divorce pour faute. durant la procédure madame accouchait de l'enfant conçu par mon mari. Mon mari soutient qu'il était séparé (mais sans décision du juge) à l'époque et qu'il pouvait faire ce qu'il voulait. Cet enfant est né à l'étranger de cette femme elle aussi étrangère. Il dit ne pas vouloir reconnaître cet enfant et veut faire baisser la pension alimentaire fixée par le juge pour entretenir inofficiellement ce petit (il a fait appel). Quels sont mes recours, comment prouver? Il a déjà envoyé des photos du nourrisson à nos enfants pour qu'ils le félicitent, est-ce une preuve? Mes enfants et moi ressentons cela comme de la terreur psychologique surtout qu'il ne s'occupe absolument pas d'eux mais passe Noël, anniversaires des enfants (fin de l'année) avec sa nouvelle famille.

Par **patrick02**, le **30/12/2007** à **10:41**

Bonjour,

Complexé votre situation.

Vous dites qu'il ne veut pas reconnaître cet enfant et faire baisser la pension alimentaire. S'il n'a pas reconnu l'enfant il ne peut pas y avoir de pension alimentaire de fixer. C'est un premier point

Ensuite, quelles sont vos intentions précises, vous n'en parlez pas ?

À quel stade en êtes-vous dans votre procédure ?

À bientôt

Patrick

Par **sache**, le **30/12/2007** à **11:11**

Bonjour patrick02. Mon mari a quitté le domicile en octobre 2006. Il y a eu une ordonnance de non conciliation au mois d'octobre 2007. L'amie de mon mari accouchait en novembre 2007. En respectant les délais mon mari a fait appel à l'ordonnance de non conciliation à la cours du département de notre région. Je ne sais pas à l'heure actuelle s'il a reconnu cet enfant né à l'étranger, il est parti la bas pour les fetes. En fait il me fait du chantage (du moins il crois m'en faire) une fois il dit qu'il va venir avec la reconnaissance de paternité pour le petit pour faire baisser la pension alimentaire parce qu'il n'a aucune envie que sa famille reçoive trop (à ces yeux c'est toujours trop... il avait proposé le minimum prévu pour 4 enfants avec un revenu de cadre supérieur et patron d'entreprise en sus!!!!), une autre fois que je me taise et que l'on pourra s'arranger, que je pourrais avoir beaucoup d'argent (ça m'a mis la puce à l'oreille et je pense qu'il n'a pas tout déclaré au fisc ni au juge qui a fait la procédure). Mais je n'aime pas les "bidouillages" ni arrangements "sous la table" cela me met trop mal à l'aise et c'est trop risqué. Comme j'ai demandé le divorce pour faute (abandon de domicile à cause d'une autre femme) je voudrais savoir si je peux "utiliser" la naissance de ce bambin (qui n'y peut rien) pour prouver l'infidélité de mon mari et sa faute envers sa famille. J'espère avoir éclairci un peu la situation, c'est vrai que c'est compliqué! Bien à vous. Passez de bonnes fetes.

Par **sache**, le **30/12/2007** à **13:12**

détail en plus de mon précédent message : je devrais accepter la révision de la pension alimentaire pour mes enfants à la baisse en pensant à ce pauvre petit et à sa maman qui eux n'ont rien pour vivre dans leur pays contrairement à nous etc., monter ma bonté de coeur... , sinon mon mari se jettera sous un train. C'est de la terreur psychologique. C'est bizarre ça sans aussi vraiment la "magouille". Merci à vous d'avoir pris le temps de me lire

Par **patrick02**, le **30/12/2007** à **16:17**

Oui,

Alors, je vous invite à adopter une attitude pragmatique envers votre mari, les bobards qu'il vous raconte et le monde qui l'entoure.

Du reste, au fond de vous mêmes, c'est déjà un peu comme cela que vous réagissez. Ce qu'il dit ou promet sent mauvais jusqu'ici (lol).

Seuls les documents Judiciaires comptent et ont pouvoir de droit. Il n'est pas là, même pas dans un périmètre suffisamment proche pour exercer régulièrement un droit de visite. Savez-vous qu'avant de penser au père, lors de l'organisation d'un droit de visite, on pense d'abord aux enfants ? Et oui, si un DVH est organisé, c'est surtout pour permettre aux enfants le maintien de leur équilibre affectif avec celui des parents chez lequel ils ne vivent pas au quotidien. Vous voyez, déjà là, le fait qu'il vive dans un autre pays !!!! Ne manquez pas de le faire constater çà, que ce soit auprès des services de police ou de gendarmerie. Invitez votre mari, on ne sait jamais, à formuler ses demandes par écrit. Pour le divorce, ne vous inquiétez pas. Qu'il soit prononcé aux torts de l'un ou de l'autre ou aux torts partagés mais dans votre cas je ne me pose pas la question, cela ne change pas grand chose. Ce qui compte le plus

concerne:

- l'exercice de l'autorité parentale (souvent confié conjointement aux deux parents),
- la fixation du lieu d'hébergement habituel des enfants, souvent chez la mère,
- le Droit de visite de d'hébergement du père,
- et la condamnation de celui-ci au paiement d'une pension alimentaire.

Ne vous faites pas une montagne de " toutes les preuves que vous devez réunir".

Euh....un dernier sourire si vous me le permettez! l'histoire du train sous lequel il veut se jeter
.....là il fait fort quand même

Allez, Bonne fin d'année à vous et penser à vos enfants?

Salut,

Patrick

Par **sache**, le **30/12/2007** à **17:40**

Merci à vous pour votre réponse et sa relativisation. Je m'étais transformée ces derniers temps effectivement en détective et en éponge à bobards. Je vais donc attendre pour certainement constater que tout était bidon...!! Le train passera maintes fois encore mais personne ne se trouvera en dessous...!!! Bonnes fêtes et bonne année 2008, qu'elle vous apporte bonheur et prospérité.

Par **patrick02**, le **31/12/2007** à **10:01**

Merci à vous aussi,

Patrick